

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE PALESTINE : UN PREMIER PAS VERS LA PAIX

Aujourd'hui, enfin, le Président de la République va officiellement reconnaître l'État de Palestine à l'Assemblée Générale des Nations Unies. **Une étape importante dans le processus de Paix, mais qui ne doit pas faire oublier la tragédie que vit le peuple palestinien.**

Depuis octobre 2023, la riposte du gouvernement d'extrême-droite de Benjamin Netanyahu a fait plus de 65 000 morts palestinien·nes et les Nations Unies, à travers plusieurs de leurs organes, ont alerté sur de graves violations du droit international humanitaire, notamment l'usage de la famine comme méthode de guerre. **Un génocide est toujours en cours à Gaza.**

Grâce aux mobilisations citoyennes et associatives, mais aussi à l'engagement de collectivités, la lutte pour le droit du peuple palestinien n'a jamais sombré dans l'oubli. **En Val-de-Marne, pendant plus de vingt ans, le Département a opéré des coopérations décentralisées avec plusieurs villes palestiniennes.**

La reconnaissance d'un État de Palestine doit donc s'accompagner de véritables actions politiques en faveur de la Paix, de la solidarité et du respect des droits humains. **Cette reconnaissance est une première étape, mais elle ne doit pas rester purement symbolique.** La France et l'ONU doivent désormais agir concrètement et œuvrer pour mettre fin à l'occupation et garantir l'indépendance pleine et entière du peuple palestinien.

Le soutien au peuple palestinien n'est pas un délit : c'est un devoir de paix, de justice et d'Humanité.